



FUMEL

— VALLÉE DU LOT —

DECISION :

COMMANDE PUBLIQUE

Affaire suivie par : Estelle GARY

DIRECTION GENERALE DES RESSOURCES ET DES FINANCES

N° D26-MP-205

OBJET : 26CFMECLAIRAGMSPZA : DÉPOSE-FOURNITURE-POSE ÉCLAIRAGES PARKING MSP SAINT-SYLVESTRE, ZA LAS COMBETTES À SAINT-SYLVESTRE, ZA ARNAUD GUILHEM À TRENTELS – CHOIX DU PRESTATAIRE

Vu l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le décret du 12 décembre 2019 modifiant certaines dispositions du Code de la Commande Publique relatives aux seuils et aux avances ;

Vu la délibération n°2026B37DGS en date du 08 avril 2026 par laquelle le Conseil Communautaire a délégué à Monsieur le Président les attributions prévues à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales notamment la préparation, passation, exécution et règlement des marchés de travaux, de fournitures, de services des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

Vu la délibération n°2026B39DGS en date du 08 avril 2026 relative à la création d'une commission d'appel d'offres ;

Vu la délibération n°2026B40DGS en date du 08 avril 2026 relative à l'élection des représentants à la commission d'appel d'offres ;

Considérant l'extension du parking de la MSP de Saint Sylvestre et la vétusté des éclairages situés sur les ZA de Las Combettes et Arnaud Guilhem, il est nécessaire de procéder à la dépose et la pose de nouveaux éclairages sur l'ensemble de ces zones. Une consultation a ainsi été lancée auprès de 3 entreprises spécialisées ;

Considérant l'analyse des offres réalisée dans le respect des règles de la Commande Publique ;

**Le Président de Fumel Vallée du Lot
décide,**

1°) – De retenir l'offre de la société INEO RESEAUX NOUVELLE AQUITAINE de Bon-Encontre (47), pour un montant total de 26 340,23 € HT (31 608,28 € TTC), afin de réaliser la dépose et la pose d'éclairages sur le parking de la MSP de Saint-Sylvestre, sur la ZA de Las Combettes à Saint-Sylvestre et sur la ZA Arnaud Guilhem à Trentels ;

2°) – De signer ou d'autoriser Monsieur le 1^{er} vice-Président à signer l'ensemble des pièces afférentes au marché ;

3°) – De préciser que les crédits sont prévus au budget principal 2026 ;

FUMEL VALLÉE DU LOT

34, Avenue de l'Usine - BP 10037 - 47502 FUMEL CEDEX - **Tél. :** 05 53 40 46 70 - **Fax :** 05 53 71 35 16

www.fumelvalleedulot.com

AR Prefecture

047-200068930-20260929-D26_MP_205-AR

Reçu le 30/09/2026

Publié le 30/09/2026

En application de l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de la présente décision du Président lors de la prochaine séance du Conseil Communautaire.

Pour extrait certifié conforme
Fumel, le 29 septembre 2026



Pour le Président,
Par délégation,
Le 1^{er} vice-Président
Christian LAPORTE

Certifié exécutoire le : 30 septembre 2026

Reçu en Sous-Préfecture le : 30 septembre 2026

Publié ou Notifié le : 30 septembre 2026

FUMEL VALLÉE DU LOT

34, Avenue de l'Usine - BP 10037 - 47502 FUMEL CEDEX - Tél. : 05 53 40 46 70 - Fax : 05 53 71 35 16

www.fumelvalleedulot.com